VILLÉINFOS

N°04 AUTOMNE **2021**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLÉ



P.4

Commémoration du 11 novembre

P.5

Marché de Noël à Thimister

חום

Fermeture de classe : du nouveau !

P.11

Saint-Nicolas à Villé!

D 14

Exposition Pierre ZIMMERMANN

P 19

Bienvenue à Denis KOCHER!

LE MOT DU MAIRE

Chères Villoises, chers Villois,

En ce mois de décembre 2021, la situation sanitaire reste très fragile ; les indicateurs Covid s'affolent, l'épidémie progresse. Nous espérons tous une stabilisation du pic de cette 5ème vague à l'approche des fêtes de fin d'année. J'en appelle à la responsabilité de chacun pour continuer à respecter les gestes barrières en vigueur et inviter à la vaccination ceux qui ne le seraient pas encore. C'est collectivement que nous combattrons ce virus!

C'est collectivement également, et en respectant les règles du bien-vivre ensemble, que notre bourg continuera d'être accueillant et dynamique. Trop souvent, nous déplorons des incivilités concernant la vitesse de circulation, le stationnement anarchique, les déjections canines, les déchets abandonnés en divers endroits de la commune. Ces comportements sont inacceptables.

A chaque intervention des services techniques pour remédier à ces actes d'incivilité, c'est l'argent public qui s'évapore alors qu'il pourrait être orienté vers des investissements productifs pour les Villoises et les Villois. Ces actes ne doivent cependant pas nous démotiver, ni freiner le développement de notre commune.

La journée de commémoration de la Victoire et de la Paix et l'hommage aux Morts pour la France le 11 novembre a été célébrée en présence de Monsieur Serge JANUS, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, de l'Adjudant-Chef MARION, commandant la brigade de Villé, des associations patriotiques et porte-drapeaux, des pompiers et jeunes sapeurs-pompiers de l'Unité Territoriale de Villé, des Véhicules Etoilés de Steige, des enfants et des enseignants de l'école René Kuder. La chorale Ste-Cécile et les Joyeux Steigeois ont rehaussé par leurs interprétations cette cérémonie d'hommage et du souvenir. Dans le contexte actuel, nous avons une obligation morale de maintenir ces traditions vivantes. Le travail de mémoire participe aussi à la cohésion de notre société.

Concernant les chantiers en cours, la réfection intégrale de la toiture de l'immeuble communal, situé 8 Promenade du Klosterwald, a été réalisée au mois d'août, de même qu'une réfection à minima de l'ancienne route d'Albé, une mise en conformité de la chaudière de l'école et une opération de marquage routier et de pose de panneaux.



LIONEL **PFANN**



Rédaction et mise en page : Commission Communication

Maquette graphique et impression : strotosene.fr

Photo de couverture : Christian ROCHE
Photos : Alexandra MURER, documents remis
© Commune de Villé - Décembre 2021

D'autres chantiers, de voirie notamment, sont encore programmés pour cette fin d'année.

La Trame Verte et Bleue destinée à renforcer la biodiversité du territoire est entrée dans sa phase opérationnelle. Des arbres fruitiers ont été livrés aux particuliers qui souhaitent s'engager dans cette démarche. D'autres actions viendront compléter le dispositif.

La commune a également fait l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé sur la façade de la Mairie, près de l'entrée du bâtiment. Il est admis de manière très claire que les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque dans des lieux publics ou privés sont beaucoup plus importantes quand un défibrillateur se trouve à proximité.

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », le recrutement du chef de projet rentre dans sa phase finale. En partenariat avec la Communauté de Communes, nous allons pouvoir élaborer une politique volontariste de redynamisation du bourg, notamment dans les domaines de la rénovation énergétique des bâtiments publics et celle de l'éclairage public, la valorisation du site de l'ancien abattoir, du stade et de l'étang de pêche. Plus généralement, ce programme nous permettra de renforcer l'attractivité du territoire en maintenant les équipements et les services à la population et d'accélérer la transition écologique (optimisation de l'éclairage public, modernisation des systèmes de chauffage en énergies renouvelables...)

En termes d'animation, l'édition 2021 de la Saint-Nicolas s'est tenue le 3 décembre dernier. Saint Nicolas et ses ânes ont défilé depuis la place de la Gare jusqu'à la place du Marché. Des associations villoises ont proposé chocolat, jus de pomme et vin chauds, ainsi que des gaufres et mannele pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Les bénéfices de l'opération ont été reversés au Téléthon. La municipalité remercie chaleureusement les associations qui se sont engagées dans cette belle animation ; elles contribuent, par leur participation, à l'amélioration du cadre de vie et au dynamisme de la vie locale.

Avant de clore mon propos, j'invite, dans le cadre du dispositif « grand froid » en vigueur du 1^{er} novembre au 30 mars, les personnes fragiles et isolées à se faire connaître en Mairie.

Ce dispositif a pour but de détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

À toutes et à tous, je souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Lionel PFANN / Votre Maire



CÉRÉMONIE de la COMMÉMORATION du 11 NOVEMBRE









Présidée par Lionel PFANN, Maire de Villé, en présence de Serge JANUS, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et de l'Adjudant-Chef MARION, commandant la Brigade de Villé, la municipalité a célébré la commémoration du 11 Novembre ainsi que l'hommage aux Morts pour la France, au cimetière militaire de Villé.



Les associations patriotiques et porte-drapeaux, les pompiers et jeunes sapeurs de l'UT de Villé, les Véhicules Etoilés de Steige, les enfants et enseignants de l'Ecole René Kuder, la chorale Ste-Cécile et les Joyeux Steigeois ont participé à cette cérémonie d'hommage et du souvenir. De nombreux Villois avaient également fait le déplacement pour ce moment de recueillement particulièrement émouvant.



A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a suivi à la salle d'animation du groupe scolaire au cours duquel deux porte-drapeaux ont été honorés (*). Au nom du Président de la Fédération Nationale des Porte-Drapeaux de France, Monsieur Pascal FRANCHOIS et Monsieur Stan KUNTZ se sont vu remettre par Monsieur le Maire de Villé, accompagné de Monsieur Didier POUS-SADE, la médaille de bronze des porte-drapeaux.

(*) les médailles associatives ne pouvant être remises devant un monument aux morts lors d'une cérémonie.

Claire TELLINAI, Présidente de la commission communication

ÉQUIPE TECHNIQUE

BIENVENUE à Benoit WOLFF!



La mairie de Villé a eu le plaisir d'accueillir Monsieur Benoît WOLFF, âgé de 52 ans et habitant de Dieffenbach-au Val qui a rejoint l'équipe technique des employés communaux le 2 novembre 2021. Il est venu remplacer Monsieur Thierry ZIMMERMANN, parti depuis le mois d'août dernier. Un employé polyvalent aux multiples compétences qui devraient lui permettre de trouver rapidement ses repères dans ses nouvelles fonctions.

Un homme « travailleur, rigoureux », « qui va au bout des choses et qui a le contact facile », selon son épouse. Il est de nature joviale, a toujours le mot pour rire. Originaire de Maisonsgoutte, il aime notre vallée et défend fortement ses origines alsaciennes.

Il a travaillé durant 20 ans à Sélestat au sein de l'entreprise Albany International et durant 7 ans dans notre belle vallée, au sein de l'entreprise Egelhof. Il a également œuvré, ces derniers mois, quelques

petites heures par semaine en tant qu'employé communal à Dieffenbach-au-Val.

Il enrichit son temps libre à travers de nombreux hobbies. Parmi ses activités préférées, le théâtre, les animaux et le football (il est un fervent supporter du Bayern de Munich).

L'ensemble du conseil municipal lui souhaite la bienvenue et vous remercie d'avance pour l'accueil que vous lui réserverez lors de ses interventions sur la commune.

Marché de Noël alsacien à THIMISTER - Édition 2021

Une nouvelle rencontre, un nouveau week-end d'échanges a eu lieu en Belgique les 19, 20 et 21 novembre derniers autour du Marché de Noël alsacien à Thimister.

Une 9^{ème} édition qui aura réuni, à elle seule, 60 chalets dont 45 exposants alsaciens! Les organisateurs et participants ont été dans l'obligation de s'adapter aux nouvelles restrictions sanitaires.

L'occasion, pour Lionel Pfann et d'autres élus de représenter la commune de Villé et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé avec laquelle le pacte d'Amitié a été signé. Un rendez-vous qui aura permis de tisser des liens transfrontaliers solides et de développer dans bien des domaines, des échanges susceptibles d'entretenir une amitié vivante, profonde et durable.

Les autorités municipales ont manifesté soutien et intérêt au sein de cette rencontre symbolisée, comme à chaque fois, par une cérémonie officielle d'accueil et d'inauguration du Marché, orchestrée par Monsieur le Bourgmestre et ses représentants fidèlement entourés par la Jeunesse Thimister.

L'hospitalité de nos amis belges à l'authentique générosité, le partage de moments conviviaux remplis de gaieté et de simplicité, la richesse des visites et des échanges (aux expressions idiomatiques belges parfois déroutantes) auront permis aux participants d'apprécier un week-end porteur d'humanité et de « relancer la pompe à chaleur humaine ».

Alexandra MURER, Adjointe au Maire









COMMISSION BÂTIMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

CALORIFUGEAGE

(Isolation du réseau hydraulique chauffage)

Ayant la possibilité de bénéficier de la Prime Energie dans le cadre du dispositif CEE (Certificats Economie d'Energie), la commune de Villé a décidé d'effectuer différents travaux dans les bâtiments suivants :

- Groupe scolaire (6, Promenade du Klosterwald)
- Appartements communaux (8, Promenade du Klosterwald)
- Maison des Services Publics (3, rue Kuder)
- Mairie (21, Place du Marché)

Qu'est-ce que le CEE ?

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie est un dispositif gouvernemental qui permet de promouvoir l'efficacité énergétique via le versement de primes pour des travaux d'économie d'énergie performants.

Évaluation du **coût total des travaux** : 18170 € TTC.

Prise en charge totale par le pôle National des CEE.

Coût: 0 € pour la commune.

Les travaux seront réalisés par la société France SOLAR.



GROUPE SCOLAIRE : RÉPARATION DE LA CHAUDIÈRE

Remplacement de la pompe modification électrique. Coût: 5000 € TTC

Jean-Pierre ALDOSA, Adjoint au Maire responsable bâtiments - urbanisme

SÉCURITÉ-VOIRIE

Stationnement Rue de la Libération

Pose de deux panneaux d'interdiction de stationner (hors cases) + 2 potelets

Encorbellement - Pont Louis Pasteur (quai du Giessen)

Un état des lieux a été effectué par Mr Thierry MAURICE, technicien de la CEA.

L'encorbellement est à surveiller, la commission est en attente de devis.

Stationnement interdit :

Compte-tenu des stationnements non autorisés à proximité du tilleul, Place du Marché, la commission a décidé de mettre en place deux panneaux d'interdiction de stationner amovibles sur cet espace.

Serge SPIESSE, Adjoint au Maire responsable sécurité-voirie

RAPPEL

■ ESSAI SIRÈNE « Mensuel »

Dans chaque commune, un Système d'Alerte et d'Information des Populations est opérationnel depuis la Seconde Guerre mondiale.

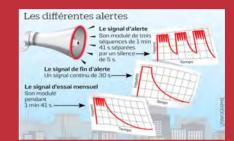
Tous les premiers mercredis du mois, la mairie procède à un test « ESSAI SIRÈNE », afin de vérifier que celle-ci fonctionne correctement, son rôle étant de prévenir la population d'un éventuel danger (catastrophes naturelles ou industrielles, inondations, feux de forêt ou explosions chimiques).

La sirène en « essai mensuel » ne retentit qu'une seule fois, durant 30 secondes.

■ ESSAI SIRÈNE « ALERTE NATIONALE »

Cette opération a lieu deux fois par an :

- le premier mercredi du mois de mai.
- le premier mercredi du mois de novembre.



Ce signal est destiné à prévenir les populations en cas de risque naturel ou technologique (ouragan, explosion type Usine Seveso, attaque militaire, etc)

Le son d'alerte consiste en émissions successives de 3 cycles d'une minute et 41 secondes, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes.

Durée totale du signal : 5 minutes.

Son de fin d'alerte : 1 seule émission de 30 secondes.

Jean-Pierre ALDOSA

INSTALLATION D'UN DAE EN MAIRIE

La commune s'est équipée d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe).

Le dispositif sera installé prochainement sur la façade, à côté de la boîte aux lettres de la mairie. Pour rappel, un DAE aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Coût total: 1748€

(fourniture d'un pack extérieur complet + installation + contrat triennal de maintenance et d'assistance). Hors frais de montage électrique.

La commission sécurité envisage de proposer aux habitants qui le souhaiteront une initiation à l'utilisa-

tion ; il faudra attendre le début de l'année 2022 pour pouvoir en bénéficier.

Cédric WIRTH, Président de la commission sécurité

Dans un souci constant de respect de l'environnement et de propreté, la commission environnement - propreté mène une réflexion autour des nuisances causées par les déjections canines, les détritus divers (papiers, masques, etc) et les mégots de cigarettes.

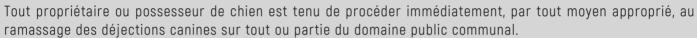
DÉJECTIONS CANINES

Nous constatons avec grand regret que de trop nombreuses crottes de chien sont encore laissées à l'abandon dans notre commune. Ces déjections, synonymes de dégradations de notre cadre de vie et de souillures des espaces publics, engendrent un coût important du nettoyage des zones souillées via l'intervention des employés communaux.

Les déjections canines sont uniquement autorisées dans les caniveaux.

Nous rappelons qu'en dehors de ce cas précité et par mesure d'hygiène publique, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques
- les trottoirs
- les espaces verts publics
- les espaces des jeux publics pour enfants



Nous rappelons également que « la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la Commune de Villé, y compris en forêt domaniale, communale et privée. Les chiens doivent être tenus en laisse. Les chiens errants saisis sur la voie publique seront conduits à la fourrière (Article 1 de l'Arrêté Municipal n°08/2004). En cas de non-respect de cette règle, le propriétaire encourt les sanctions prévues par le Code Rural et le Code Pénal (Article 2 de l'Arrêté Municipal n°08/2004)».

Avant de parler sanctions, la commune a préféré proposer des solutions alternatives : l'implantation stratégique de distributeurs de sacs à déjections canines mis gratuitement à la disposition des propriétaires de chien. L'acquisition de nouveaux équipements (distributeurs, poubelles supplémentaires) est en cours d'étude et sera présentée au budget 2022.

La commission travaille également à l'élaboration d'affiches sur le même thème, aux mises en scènes parfois humoristiques, même si derrière l'humour, l'exaspération reste palpable. Slogans ou messages percutants sont destinés aux citoyens, tout particulièrement aux maîtres incivils.

FUMER ET JETER SON MÉGOT : UN PETIT GESTE, DE LOURDES CONSÉQUENCES !



La pollution par les mégots est un autre cheval de bataille!

La commission, face à ce fléau et au manque de civisme de certains citoyens qui n'hésitent pas à jeter leurs déchets de cigarettes dans l'espace public, a décidé de mettre en place des cendriers à certains endroits dans notre commune (4 points identifiés comme zones particulièrement polluées).

En parallèle, la municipalité, accompagnée par la Ligue contre le cancer, a souhaité instaurer la mise en place d'Espaces sans tabac pour dénormaliser le tabagisme et protéger les jeunes. Ces espaces conviviaux qui accueillent un public majoritairement familial (espaces verts, abords de l'école et du collège, aires de jeux) seront ainsi préservés de la pollution tabagique, tant sanitaire qu'environnementale.



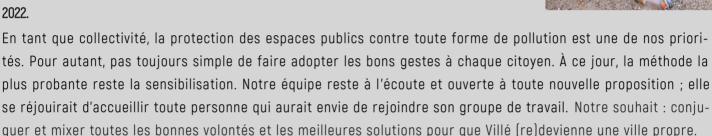
ENVIRONNEMENT / PROPRETÉ

DÉPÔTS SAUVAGES

Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique, de rendre désagréables les lieux et d'occasionner des accidents (envols, pollution, entrave à la circulation des piétons et véhicules, ...). L'implication des agents communaux et la mise en place de nouvelles dispositions (ramassage en sortie de week-end, le mercredi après le marché et passages supplémentaires dans la semaine, aux points stratégiques) portent peu leurs fruits.

La commission a pour projet de mener une **opération sensibilisation** au sein de **l'école primaire**. Elle rencontrera début janvier, un animateur du smictom qui a accepté d'accompagner notre équipe dans ce dossier. La proposition a été accueillie avec enthousiasme par les enseignantes de l'école René Kuder.

Par ailleurs et pour information, une nouvelle **opération « ramassage de déchets** aura lieu en **mars** 2022



Alexandra Murer et Jean-Pierre ALDOSA pour la commission propreté - environnement

DÉCORATION

Voilà que Noël se fait tout doucement présent dans les rues, vitrines, balcons et maisons de Villé! Notre bourg prend des airs de fête avec de nouvelles tendances ou des décors en bois, plus rustiques.

Décembre scintille à Villé grâce aux illuminations mises en place par nos employés communaux. La commission décoration a, quant à elle, œuvré sous la houlette de Liliane et de ses fidèles bénévoles. Ensemble, dans une empreinte soucieuse de l'environnement, elles ont raclé les fonds de peinture et fabriqué durant plusieurs semaines de nombreuses décorations qui donnent un air de fête et de magie à notre commune.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre dynamisme, investissement et créativité!



FERMETURE DE CLASSE : du nouveau !

Dans le « Villé Infos 3 », nous vous informions de la suppression d'un poste à l'Ecole René Kuder en raison du nombre d'élèves inscrits à la date du 23 août, jour du dernier comptage, à savoir 129 enfants (or, le seuil pour garder 6 niveaux s'élève à 130).

J'ai immédiatement saisi Madame la Rectrice d'Académie pour lui rappeler que notre commune subissait la 3ème suppression de poste en 7 ans et que l'école de Villé avait la particularité d'accueillir une classe ULIS nécessitant une attention spécifique. Il nous appartient en effet d'assurer aux élèves de l'établissement ainsi qu'aux instituteurs les meilleures conditions d'apprentissage.

Dans l'intervalle, nous avons fait part à Madame la Rectrice du regain d'attractivité de la commune : une succession de projets immobiliers familiaux est susceptible de modifier sensiblement le nombre d'enfants à scolariser. Compte tenu de l'actualisation des effectifs d'élèves, Madame la Rectrice m'a informé en date du 23 septembre 2021, de son souhait de maintenir finalement 6 niveaux. La suppression de poste ayant été actée lors de la rentrée de ce 6 septembre, il a été convenu, pour ne pas déstabiliser les élèves en terme de pédagogie, que l'école René Kuder de Villé retrouverait sa sixième classe à la rentrée 2022-2023 sur la base d'un effectif d'élèves fixé à 130.

Lionel PFANN

■ VISITE DE SAINT-NICOLAS à l'école

Lundi 6 décembre dernier, Saint-Nicolas a rendu visite à tous les enfants sages de l'École Primaire René Kuder; une visite très attendue par les écoliers qui l'ont accueilli, les yeux remplis d'étoiles, avec un grand *« bonjour, Saint-Nicolas ! »*.

Le Saint Patron n'est pas venu les mains vides : les mannele et bonbons offerts par la commune, ont été distribués à tous les enfants. Saint-Nicolas a ensuite poursuivi sa longue tournée.

Un grand merci à Saint-Nicolas et à toute l'équipe pédagogique!







SAINT-NICOLAS à VILLÉ

Le Hans Trapp et le Christkindel sont revenus à Villé cette année ; nos deux personnages légendaires, accompagnés de leurs somptueux ânes gris et de quatre magnifiques petits anges, sont venus à la rencontre des enfants vendredi 3 décembre dernier!

Une manifestation que la municipalité a eu plaisir à organiser aux côtés de 9 associations villoises pour cette édition 2021. Les organisateurs ont dû faire face à quelques obstacles, notamment liés aux conditions sanitaires ; des difficultés néanmoins très vite oubliées devant le succès de cet évènement !





Défilé, animations bricolage et tatoos paillettes enfants, jeux en bois, remise des prix du concours de dessin Saint-Nicolas, distribution de friandises, décorations de Noël, animation musicale...autant d'ingrédients au menu de cette belle fête de Saint-Nicolas 2021! Un « food court » composé de quatre chalets aux stands de vente de boissons chaudes, crémant, mannele, gaufres et gâteaux aura permis aux détenteurs du pass sanitaire de se sustenter et participer ainsi à l'opération Téléthon. L'intégralité des fonds collectés a été reversée par les associations au profit de l'évènement caritatif organisé par l'Association Française contre les Myopathies (AFM). La fête a battu son plein jusqu'à 20h30.

La municipalité remercie vivement tous les participants (partenaires, commerçants, associations, élus, employés communaux, écoles de la vallée, gendarmerie ...) qui ont œuvré, de près ou de loin, et contribué à la réussite de cette manifestation.

■ LAURÉATS CONCOURS DE DESSIN SAINT-NICOLAS 2021

Le concours de dessin « Saint-Nicolas 2021 », organisé par la municipalité, a rencontré un vif succès cette année! Le jury s'est retrouvé mercredi 1^{er} décembre dernier pour délibérer autour de presque 200 œuvres. La qualité, la diversité et l'originalité des chefs-d'œuvre ont suscité un réel échange entre les membres du jury. Les dessins sont exposés à la Mairie et publiés dans le Villé Infos, sur Facebook et le site internet de la commune.

Lauréats:

Dans la catégorie 4/6 ans :

COMAU WETTA Lucas de Villé SCHNEIDER Jonah de Breitenbach

Dans la catégorie 7/8 ans :

DOLLÉ Matys de Saint-Martin JEHL Noémie de Dieffenbach-au-Val

Dans la catégorie 9/12 ans :

ROCHELLE Evy MATHIEU Noa de Neuve-Église

Un grand merci à tous les enfants pour leur implication dans ce projet!













JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE

EXPOSITION RENÉ KUDER

L'exposition consacrée à l'artiste-peintre, René Kuder, a connu un réel succès. Des collectionneurs privés n'ont pas hésité à prêter des tableaux et nombre de visiteurs ont fait le déplacement spécialement pour découvrir ou redécouvrir les œuvres de ce peintre villois.

Avec l'aimable autorisation de sa rédactrice, nous publions l'intégralité de l'article consacré à cette exposition, dont seuls quelques courts extraits avaient été publiés dans la presse locale :

« Journée du Patrimoine : Dans les pas de René Kuder.

Le dimanche 19 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine, Villé mettait à l'honneur l'un de ses citoyens les plus illustres, le peintre René Kuder (1882-1962). Les œuvres qui étaient exposées dans la salle communale dédiée appartiennent à la mairie et y sont visibles toute l'année. Quelques-unes étaient issues d'une collection privée, le tableau offert à la commune par Christiane Freppel était également présenté.

L'initiative a été couronnée de succès, l'artiste étant renommé bien au-delà de la vallée. Les visiteurs, certains venus de loin, en ont témoigné par leur présence, leur connaissance de l'œuvre immense laissée par l'artiste, de sa maîtrise de toutes les techniques et de tous les styles de peinture, de son humanité qui transparaît dans ses tableaux.

Ainsi, Liliane Hochstetter, Sélestadienne bien connue, qui exprime son enthousiasme : « J'aime Kuder, d'abord son réalisme, son côté humain. J'essaie de voir toutes les expos qui lui sont consacrées. Mettre en scène des gens de son village sur l'un des vitraux du chœur de l'église, c'est très touchant. C'est un excellent portraitiste, il mériterait d'être mieux connu. On sent qu'il aime les gens, sa peinture est très vivante ».

Jean-Noël Freund, le petit-fils de l'artiste, livre, pêle-mêle, quelques confidences plus intimes. « J'avais quatre ans quand grand-papa est décédé, je ne l'ai pas connu longtemps, mais j'ai encore quelques souvenirs. Quand il était jeune, il reproduisait quelques images historiques, l'histoire, c'était sa passion. Il m'a appris quelques chansons enfantines, en même temps qu'il les illustrait. « Der Hans im Schnockeloch » par exemple. Il aimait marcher, s'inspirer de la nature. Il peignait ce qu'il voyait. Je me rappelle d'un jour où il nous a emmenés, mes copains et moi. Chacun avait le droit de porter quelque chose, qui les crayons, qui les couleurs, qui les pinceaux. A un moment, il nous a demandé d'aller jouer. « Moi, je vais peindre ». Il privilégiait l'aquarelle, une technique difficile.



Après 1918, il commençait à être bien connu en Allemagne. A cette époque, être artiste alsacien en France, ce n'était pas facile. Ce qui lui a valu bien des suspicions. Durant la guerre 39-45, il s'est réfugié à Clermont-Ferrand. Là, il n'a pas peint pendant six mois : « Je ne comprends pas la lumière », disait-il. Un jour, il s'est lancé. Au fur et à mesure, ses aquarelles deviennent plus lumineuses, ses ciels de plus en plus hauts, la plaine de plus en plus petite. Il ne courait pas après les honneurs, mais était fier d'être Alsacien. C'était un homme animé par une foi très profonde, il ressentait intérieurement les textes religieux, ses tableaux ne sont pas neutres par rapport aux textes. Après la guerre, il y eut beaucoup d'églises à reconstruire, il y a laissé son empreinte ».



Sur les traces de René KUDER

Comme celle de Villé, dont les vitraux notamment relèvent de sa facture. « Des épisodes de la vie de Marie où l'on retrouve une Vierge sobre, accessible, une femme du peuple qui connaît les souffrances », commente Elodie Verdun. A l'école (qui porte d'ailleurs le nom d'Ecole René Kuder), dans l'une des salles de maternelle, une œuvre monumentale où l'on croise Sœur Ancilla (une enseignante de l'époque), entourée de ses élèves. Une série de fresques murales dans le bâtiment du primaire, évoque les bases du savoir : histoire, géographie, sciences, littérature ...

Le public a ainsi redécouvert une infime partie de l'héritage laissé par René Kuder, « le peintre du mouvement », comme l'a rappelé son petit-fils.

A noter aussi que la mise en place des tableaux dans la salle d'exposition de la mairie n'aurait pas été possible sans la participation et l'engagement des employés communaux qui ont su faire fi d'importantes difficultés techniques. »

L.F

L'exposition, prolongée jusqu'au 22 octobre, a valu à la municipalité le plaisir et l'agréable surprise de recevoir des amateurs très éclairés de l'œuvre de René Kuder. Venus de Versailles, ils ont fait le déplacement jusqu'à Villé pour découvrir l'exposition en mairie, et surtout les fresques de l'école primaire évoquées ci-dessus, rarement dévoilées au grand public (*).

La mairie a également été contactée par la Conservatrice en chef du patrimoine de l'Etablissement public du Palais de la Porte Dorée à Paris, qui a souhaité se procurer le catalogue de l'exposition qui s'était tenue en mairie de Villé à l'automne 2019.

Ce qui confirme la renommée de René Kuder bien au-delà de sa région d'origine.

(*) Extrait des délibérations du conseil municipal du 6 janvier 1960 :

« Le programme décoratif du groupe scolaire a été confié à M. René Kuder, artiste-peintre à Strasbourg (cf. lettre du Ministère d'Etat de Strasbourg du 3 avril 1959). Il s'agit d'un grand panneau dans l'école maternelle et de dix panneaux dans l'école de garçons. Ces travaux furent exécutés avant la rentrée de septembre 1959. »

Claire Tellinai







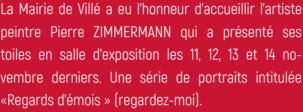
EXPOSITION Pierre ZIMMERMANN

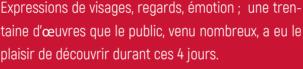






« Les yeux sont le miroir de l'âme »





Quelques autres toiles autour du Carnaval de Venise avaient également rejoint l'exposition.

Après le succès de ses précédentes expositions à l'Ehpad du Giessen et à Sélestat (Regiocreativ), l'artiste-peintre a profité de cette nouvelle occasion pour partager sa passion autour de belles rencontres et de beaux moments d'échanges et de convivialité. Quelques tableaux ont quitté la collection pour trouver domicile auprès de nouveaux acquéreurs. Vendus au bénéfice de l'association « Les Prés du Giessen », ils auront permis à Monsieur Pierre ZIMMERMANN de remettre à cette dernière un chèque de 1500 euros.









La beauté n'était pas uniquement présente dans les regards mais aussi dans le cœur de l'artiste.

Alexandra MURER

APPEL aux artistes!

La peinture, le dessin, la photographie, la sculpture, la poterie, le modelage, le collage, l'écriture (...) est votre passion ?

Notre salle d'exposition n'attend plus que vous, artiste professionnel ou amateur, issu de tout domaine artistique qui souhaiterait partager sa passion, ses talents. Notre objectif : mettre en avant les « artistes de l'ombre », promouvoir l'art en milieu rural pour le public local. Renseignements au 06.87.32.69.05

UNE PAGE D'HISTOIRE

Pour compléter le chapitre consacré à l'artiste-peintre René Kuder, nous avons choisi de relater les délibérations du Conseil Municipal des années 1959-1965 (20 mars 1959-26 février 1965), au cours desquelles a été décidée l'organisation d'une « Journée René Kuder » et l'attribution de son nom à une rue et à une place du bourg.

JOURNÉE RENÉ KUDER

30° séance du Conseil municipal du 9 novembre 1962

Maire : Dr Haubtmann Paul, adjoint : Bastien Paul, conseillers : Vonderscher Jean, Kleinknecht Jean, Meyer Virgile, Herrbach Marcel, Steimer Lucien, Weill Robert, Armbruster René, Zipélius Charles et Jung René. (Excusés : Sengler Camille et Schmitt Joseph)

Point 12 – Journée René Kuder

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur le Président de l'Académie d'Alsace a l'intention d'honorer dignement la mémoire de notre illustre concitoyen, le grand artiste René Kuder, et d'inaugurer une rue portant son nom.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve cette proposition et se fera un devoir d'honorer le défunt. Comme date, il propose le dimanche 2 juillet 1963, donc pendant la saison touristique où séjournent dans notre canton de nombreux estivants. Cette date a d'ailleurs déjà été retenue par le Syndicat d'Initiative de Villé et ses Vallées pour le déroulement d'une fête sportive cantonale au courant de l'après-midi. En conséquence, la « journée René Kuder » devra se dérouler principalement le matin. Par ailleurs, les conseillers suggèrent d'organiser une exposition de tableaux de l'artiste, exposition pour laquelle la municipalité mettra volontiers à la disposition la grande salle de la Mairie.

Comme rue à dénommer, il a été proposé la rue des Potiers, mais Monsieur le Maire se propose de recueillir l'avis de la famille du défunt avant de prendre une décision définitive.

33° séance du 30 mai 1963 (même composition du conseil municipal, aucun absent)

Communications

4. Journée René Kuder

Celle-ci a été fixée au 8 septembre.

35° séance du 11 septembre 1963 (même composition du conseil municipal, aucun absent)

Dénomination de la Rue et du Square René Kuder

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU sa décision de principe du 9.11.1962 et après avoir recueilli l'avis de la famille du défunt,

Sur la proposition de Monsieur le Maire et

CONSIDERANT

que la journée René Kuder est fixée au 29 septembre 1963, Qu'il y a lieu d'honorer dignement la mémoire de notre illustre concitoyen et grand artiste René Kuder APPROUVE

à l'unanimité la proposition de l'Académie d'Alsace d'inaugurer une rue et un square portant son nom, savoir :

1° la rue de l'Eglise – Origine Rue du Général Leclerc, fin CD 39 – portera le nom de :

« Rue René Kuder »

2° la place aménagée à l'emplacement de l'ancienne Gendarmerie démolie portera le nom de :

« Square René Kuder ».

La nouvelle dénomination prendra effet avec la date d'inauguration le 29 septembre 1963.

LU ET APPROUVE

Le Maire

Les membres

0000

Au cours de la 36° séance du 2 octobre 1963, au point 4 des « Communications faites par Monsieur le Maire », lecture est donnée des deux lettres de remerciements de Monsieur Spaeth, Président de l'Académie d'Alsace, et de Monsieur Freund, Professeur, gendre du défunt, concernant la « Journée René Kuder ».

Claire TELLINAI

APPLICATION CITOYENNE INTERCOMMUNALE

<u>APPLI. IntraMuros :</u> pour rester connecté avec la communauté de communes et votre commune

La communauté de Communes a souscrit à une application pour smartphone nommée IntraMuros, celle-ci vous permettra de vous informer, vous alerter et vous faire participer à la vie locale. Consultez les événements, actualités et points d'intérêt de votre commune et des alentours. Abonnez-vous et restez informé en temps réel grâce aux alertes envoyées par votre commune et votre intercommunalité.

Répondez aux sondages, alertez votre mairie, consultez l'annuaire communal, abonnez-vous aux notifications des associations ou des commerces. Consultez le menu de cantine de l'école de vos enfants ou consultez les horaires d'ouverture de la médiathèque. En sélectionnant une commune, vous découvrez les informations et les services de son territoire.

L'application est téléchargeable sur AppStore et GooglePlay.







Gilles GENTILE, conseiller communautaire membre de la commission communication

COMMISSION COMMUNICATION

Pour vous tenir informé, partager ou échanger avec votre municipalité, n'hésitez pas à consulter

- notre page Facebook « commune de Villé »
- le site internet de la mairie sur ville67.fr

Vous pouvez aussi nous faire part, à tout moment, de vos idées ou suggestions visant à améliorer notre cadre de vie

- Par contact direct, à l'accueil, aux heures d'ouverture de la mairie
- Par téléphone au 03.88.57.11.57
- Par mail mairie@ville67.fr







MARCHE ROSE VILLOISE

Le 23 octobre dernier, un petit groupe d'élus s'est retrouvé en mairie afin de rencontrer une habitante de Villé qui avait contacté notre municipalité dans le cadre d'un projet d'organisation d'une « marche rose villoise », au profit de la lutte contre le cancer du sein.

Un cri du cœur, une rencontre forte en émotion, pleine de belles idées et de riches échanges ; de grandes forces de propositions réunies autour d'un seul et grand projet.

Octobre ROSE

Un dossier encore embryonnaire à ce jour mais qui poursuivra son évolution dès janvier 2022.

Toute personne qui se sentirait touchée par le sujet, souhaiterait donner un peu d'elle-même et participer, de près ou de loin, à ce projet en partageant un grand moment de solidarité sera la bienvenue.

Contact: 06.87.32.69.05.

NOËL DES AÎNÉS



Dans un contexte de recrudescence du Covid, le repas de Noël des aînés n'aura pas lieu en salle cette année encore. La formule livraison d'un repas à domicile, tant appréciée l'an dernier, sera donc reconduite pour Noël 2021 et aura lieu le jeudi 6 janvier 2022 pour les résidents de l'EHPAD et le samedi 8 janvier pour les autres habitants.

Une invitation avec bon de commande a été distribuée récemment aux personnes âgées de 75 ans et plus.

CARNAVAL 2022

Fin de l'été, la commune de Villé a été contactée, comme l'an passé par différentes associations du Ried afin de prendre connaissance des projets de la vallée pour les festivités de Carnaval 2022.

Notre équipe a alors pris contact avec Mr Samad KARDOUH de la MJC (derniers organisateurs en date de Carnaval dans notre vallée) qui, après concertation avec Mme Eliane WURTH et Mr Cédric RICHTER, nous a annoncé ne pas vouloir se porter responsable d'une nouvelle édition car la MJC ne trouvait plus sa place au sein d'une telle manifestation (compte-tenu des dérives liées à l'alcool) ; « ce n'est pas l'image de la jeunesse que nous voulons véhiculer », a-t-il précisé.

Ils prêteront toutefois main forte à l'association qui souhaiterait reprendre le flambeau.

Alexandra MURER pour la commission animations

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2021

Délibérations du conseil municipal

Au cours de la 9° séance qui s'est tenue le 18 octobre 2021, Monsieur le Maire a rappelé que lors de l'adoption du budget primitif le 7 avril 2021, le conseil municipal a alloué une enveloppe budgétaire de 7500 € à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

Afin de pouvoir procéder au versement des subventions, le conseil municipal doit attribuer nominativement à chaque association un montant individualisé.



Les montants suivants ont été proposés et votés par le conseil municipal :

- L'Aspérule (épicerie solidaire) : 1900 €
- Office de tourisme : 1000 €
- Club Âge d'Or : 500 €
- Association les Véhicules Etoilés de Steige : 300 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 250 €
- Chorale Ste-Cécile : 250 €
- Association Notre-Dame: 250 €
- Amicale des donneurs de sang de Villé : 250 €
- Association VAL'MAGIC: 250 €
- Association de la Maison du Val de Villé : 110 €

Société d'Histoire du Val de Villé : 310 €

Tennis-Club du Val de Villé : 110 €

Club cycliste La Steigeoise : 80 €

■ Association Hintergass : 250 €

■ Association Festi'Villé : 250 €

■ Association La Boule Villoise : 250 €

■ Club Viva : 250 €

■ Tarot Club : 110 €

Club Vosgien : 250 €

■ Les Prés du Giessen : 50 €

Soit un total de 6970 €.

DON DU SANG

La prochaine collecte, organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang aura lieu le 28 février 2022. de 17h à 20h en salle d'animation du Groupe scolaire de Villé.

Infos Covid-19:

Le don de sang est possible avant et après l'injection de vaccin contre la Covid-19 sans délai d'ajournement.

Toutes les mesures de précaution sont respectées (port du masque fourni et obligatoire pour tous, mesures de distanciation et d'hygiène renforcées) afin que vous puissiez donner en toute sécurité.

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang.

Rappel

Pour donner votre sang, vous devez :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50 kg

- Être reconnu(e) apte au don lors de l'entretien préalable
- Être muni(e) d'une pièce d'identité



BIENVENUE À NOTRE NOUVEAU COMMERÇANT!

Bonjour à toutes et à tous, bonjour la vallée!

Pour la petite histoire, je suis un restaurateur reconverti qui a fait ses études au Lycée Hôtelier de Strasbourg dans les années 80, j'ai évolué dans différents établissements d'Alsace et de France. Chef de cuisine depuis l'âge de 24 ans, j'ai roulé ma bosse pour des patrons durant plusieurs années.

Devenu amateur de train miniature autour de 1982, j'ai pratiqué ce hobby depuis ce temps, et j'ai même créé une autoentreprise de vente sur internet en 2012. J'ai eu l'opportunité de travailler pour une entreprise qui n'avait besoin de mes services que à partir de 11h en travaillant en journée continue, ce qui m'a permis de développer un premier site internet de modélisme ferroviaire.

Après une pause de plusieurs mois due à l'arrivée du Covid, et ses désagréments, Rail Modélisme Alsace est né l'année der-

nière par la mise en route de son nouveau site internet

https://rail-modelisme-alsace.fr/

Avec la mise en place du magasin physique, je reçois les personnes pour leur faire découvrir ou partager une passion, la magie des trains miniatures.

Avec les techniques d'aujourd'hui, nous pilotons nos réseaux grâce à des tablettes téléphones ou ordinateurs, ce qui demande aux passionnés qui le souhaitent de transformer et faire évoluer leur matériel. Ceci est en partie un service proposé à la boutique. Je dispose également d'une gamme de peintures et de fournitures pour les modélistes et les maquettistes.

Les amateurs de radiocommandés ne seront pas oubliés : j'ai aussi en magasin des

produits roulants, volants et navigants si besoin, en version d'entrée de gamme à petits prix ou beaucoup plus élaborés pour les connaisseurs plus exigeants. Des ateliers seront aussi proposés pour découvrir les différents aspects du modélisme.

On remarque également que l'une des deux vitrines est surplombée de l'appellation, Goûts Nature et Traditions, c'est mon côté cuisine qui ressort, l'idée est de proposer des produits d'épicerie fine, épices et herbes bio, safran et ail noir d'Alsace, des huiles, des vinaigres fins, etc., des produits qui serviront également à la réalisation de bocaux, le verre qui étant un matériau recyclable et qui engendre moins de déchets.

En arrivant dans la vallée, j'ai découvert une multitude de petits producteurs, de fermes, de marchés locaux et d'artisans proches de leurs clients ce qui permettra de proposer des plats authentiques, des recettes "cuisinées".

Je ne suis pas un adepte de la cuisine dite "moléculaire" et des plats dits "revisités".

> Une blanquette est une blanquette, un navarin d'agneau, un bourguignon, un coq à la bière (de chez Guth, bien sûr!]....des plats qui prennent du temps à être réalisés et qui se prêtent à des cuissons basse température, ce qui respecte leur texture et leur goût.

> Il y aura aussi d'autres surprises plus

Je pense que chacun trouvera au magasin de quoi satisfaire la curiosité et la gourmandise de l'enfant qui est resté caché au fond de Nous.

(Ré)création, imagination, évasion, à travers le modélisme d'une part, mais aussi à travers des saveurs à (re)découvrir et à partager, pour le plaisir des papilles et du bien-être à la clé.



le vous accueille actuellement les après-midis du mardi au vendredi, de 15 h à 19 h, et le samedi, de 15 h à 18 h.

Au plaisir de vous rencontrer!

Merci de l'accueil qui m'est fait, dans la plus belle des vallées.

Denis KOCHER

INFORMATION DU SDEA

OPÉRATION "PIEDS AU SEC"



Votre habitation est située en zone inondable ?

Vous avez subi des dégâts lors d'une inondation?

Vous voulez protéger votre maison et anticiper les inondations à venir ?

Vous souhaitez connaître les solutions qui peuvent être facilement mises en place et à moindre coût ?

L'opération « PIEDS AU SEC », coordonnée par le SDEA, vous offre la possibilité d'évaluer la vulnérabilité de votre habitation à l'inondation (intervention gratuite).

Comment faire évaluer la vulnérabilité de mon habitation au risque inondation ?

- 1. Pour demander le passage d'un diagnostiqueur à votre domicile, il vous suffit de contacter le SDEA ou de retourner le formulaire de diagnostic à votre centre SDEA de proximité. Si vous êtes locataire, pensez à prévenir votre propriétaire de cette démarche.
- 2. Votre présence est nécessaire le jour de l'intervention pour fournir au diagnostiqueur les informations utiles sur votre logement et ses éventuels dégâts, ainsi que pour lui laisser libre accès à l'ensemble des parties de votre domicile.
- 3. Suite au diagnostic, un rapport de visite vous sera remis. Il détaillera :
- · les points sensibles de votre habitation,
- · la liste des mesures adaptées par ordre de priorité permettant de réduire les dommages liés aux inondations,
- · une estimation du coût de mise en place des solutions proposées.



Le rapport précise les travaux rendus obligatoires par la règlementation du Plan de Prévention du Risque Inondation. Des aides de l'État peuvent être obtenues via le site www.bas-rhin.gouv.fr.

En savoir plus : Opération Pieds au Sec - YouTube

INFOS-COMMUNIQUÉ STIS

■ FORFAITS PRESTATIONS FACTURABLES STIS 67

Suite à plusieurs demandes de particuliers, le STIS 67 nous communique les informations suivantes concernant les principaux forfaits applicables en matière de facturation pour 2021 :

Ascenseur blogu	ίè	si carence de	l'ascensoriste	193 €

■ Brancardages (sans urgence vitale)

97 €

Inondations et épuisements de locaux

(hors phénomènes climatiques)

intervention inférieure à 2 heures

(déplacement compris, soit départ caserne - retour feu) 142 €

intervention supérieure à 2 heures

(déplacement compris, soit départ caserne - retour feu) : facturation au réel

Destructions nids d'hyménoptères

forfait sans engagement de moyens spécialisés
74 €

forfait avec engagement de moyens spécialisés (MEA) 298 €









■ Tyam FAHRLAENDER MARCOTTE le 22 septembre ■ Léonie BOUR le 6 octobre

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Louis HULNÉ le 25 juillet
- Yvan RIALLAND le 29 juillet
- Marie-Joséphine ARNOLD le 28 août
- Fernande BENEDICT le 20 septembre
- Lucie KOMMER le 1er octobre
- Christiane SCHELLINGER le 29 octobre
- Marguerite WERLI le 18 novembre
- Philippe LEIBEL le 19 novembre
- Francis SENGLER LE 26 novembre
- Marie-Thérèse KAMMER le 28 novembre
- Charles FRANTZ le 7 décembre
- Christian LAMBERT le 7 décembre

FÉLICITATIONS À

La Municipalité adresse ses chaleureuses félicitations à Mesdames et Messieurs

POUR SES 85 ANS:

Marie-Lucie MATT, le 12 novembre

POUR SES 90 ANS:

Maurice ULRICH, le 11 novembre

POUR LEURS 95 ANS:

Marie-Thérèse DONTENWILL, le 11 octobre Cécile JAEGER, le 20 novembre



Chaque récipiendaire s'est vu offrir une belle corbeille garnie, artistiquement décorée par Stéphanie, des Fleurs JEHL que nous remercions pour ses bons services.

Le 28 décembre prochain nous permettra d'honorer :

Liliane KLEINLOGEL pour ses 95 ans.

RECETTES ALSACIENNES



La fin de l'année est toujours propice à de joyeuses et savoureuses activités ; parmi elles, la confection de gâteaux dont les subtils effluves s'échappent de nombreuses maisons.

Nous vous proposons deux recettes qui ne demandent qu'à être expérimentées au plus vite ; elles nous ont été gracieusement fournies par d'anciens experts en boulangerie-pâtisserie que nous remercions chaleureusement.



CROQUETTES

(aux NOIX ou aux AMANDES)

500 g de farine
250 g de beurre
250 g de sucre
3 œufs + 1 œuf pour le badigeon
125 g de noix ou d'amandes hachées (au choix)
1 sachet de Bakin (poudre à lever ou levure chimique)
20 g de cannelle en poudre
50 g de noix hachées (facultatif)

Sabler la farine, le bakin et le beurre (ramolli).

Faire une fontaine, rajouter les autres ingrédients et travailler le tout.

Filmer et laisser reposer 30 minutes au frais.

Etaler la pâte en une bande de 10 à 12 cm de large et d'une épaisseur d'environ 1,5cm, puis badigeonner à l'œuf.

Strier avec une fourchette et enfourner à 180° pendant 15 à 20 minutes (surveiller la cuisson).

A la sortie du four, couper en tranches à votre convenance.

PETITS CROISSANTS À LA VANILLE

420 g de beurre tempéré
560 g de farine
200 g de noisettes râpées légèrement grillées
100 g de sucre semoule (sucre fin)
2 sachets de sucre vanillé
200 g de sucre glace

Mélanger le beurre avec le sucre semoule et le sucre vanillé, puis rajouter la farine et les noisettes râpées et travailler jusqu'à obtention d'une pâte homogène.

Mettre au réfrigérateur pendant une heure.

Former des petits boudins de 2 cm de diamètre, les couper en morceaux de 4,5 à 5 cm de long.

Affiner les extrémités et les courber comme un petit croissant.

Déposer les gâteaux sur une plaque recouverte de tapis ou de papier de cuisson.

Cuire pendant 10 à 12 minutes à une température de 180° à 200°.

Laisser refroidir, puis saupoudrer avec le mélange sucre glace et les 2 sachets de sucre vanillé.

Pour une bonne conservation, à ranger dans une boîte hermétiquement fermée.



« A déguster sans modération! »

AGENDA / INFORMATIONS

BATTUES DE CHASSE

Sur le ban communal de Villé

Dates de battues de chasse communale de Villé Lot N° 507 C01 pour la saison 2021 / 2022.







REPAIR CAFÉ



Le prochain rendez-vous atelier de réparation aura lieu le :

Samedi 29 janvier 2022, à Steige (Espace d'animation rurale).

Ouverture de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Des gens de métier, électriciens, menuisiers, informaticiens seront là pour vous aider à dépanner tout ce que vous avez à réparer, gratuitement.

On apporte au Repair Café les objets et appareils en mauvais état que l'on a chez soi. Grille-pain, lampes, sèche-cheveux, vélos, jouets, vaisselle ... tout ce qui ne fonctionne plus est bienvenu et aura peut-être la chance d'une seconde vie.

Les experts du Repair café ont presque toujours la main heureuse ...

PERMANENCES TREMPLINS

Tremplins, association créée en 1992 et agréée par l'Etat permet aux particuliers de bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 50% sur les dépenses engagées lors de travaux de ménage, repassage, jardinage, petits travaux de bricolage etc.

Que vous représentiez une entreprise, une collectivité locale, une société immobilière ou que vous soyez un artisan indépendant, vous pouvez faire appel à cette association qui dispose d'un personnel intermittent capable de mener à bien des tâches qui relèvent de divers domaines de façon optimale comme le jardinage, le ménage, le repassage, le secrétariat et bien d'autres encore, dans le cadre de missions de courtes durées.

Pour tout renseignement:

ASSOCIATION TREMPLINS

1 Allée Thomas Edison Zone Cirsud - Bâtiment D 67600 SELESTAT

3 03 88 82 84 85

contact@tremplins67.com

Les prochaines permanences de Madame Myriam Mock, conseillère en insertion socio-professionnelle, auront lieu les mardis 11 et 25 janvier 2022, en Mairie de Villé.





MAIRIE DE VILLÉ

21 PLACE DU MARCHÉ 67220 VILLÉ 03 88 57 11 57

mairie-ville@wanadoo.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

LUNDI 13H30 - 17H00 MARDI 13H30 - 17H00

MERCREDI 8H00 - 12H00 / 13H30 - 17H00

JEUDI Fermé

VENDREDI 8H00 - 12H00 / 13H30 - 17H00

Le Maire n'assure pas de permanence mais vous donne la possibilité de le rencontrer sur rendez-vous : 03 88 57 11 57 ou mairie-ville@wanadoo.fr